Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 04/07/2019
ID : 031-213100324-20190628-DEL_56_2019-DE

AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 56/2019
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 25 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, FIEVRE, RIGAUD, LE GUIRIEC, CAIRE, LAURENS, PLATEAU, JOUET, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LASSALLE	à	M. BEUILLE
M. CANEZIN	à	M. RIGAUD
M. JOUSSEAUME	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENTS EXCUSÉS : Mme FERTE S., M. FERTE J., M. DELON

ABSENTE : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – SDEHG – Rénovation éclairage public route de Cornebarrieu (dossier 3 AS 131)

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 09 avril 2019 concernant la rénovation de l'éclairage public route de Cornebarrieu, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération :

- Dépose de 12 appareils d'éclairage public à lampe SHP 50W, de 35 appareils d'éclairage public à lampe 100W SPH et d'1 appareil d'éclairage public à lampe 400W SHP vétustes.
- Construction d'un réseau aérien d'éclairage public de 450 mètres de longueur en conducteur torsadé 2*16mm².
- Fourniture et pose de 32 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 7 mètres de hauteur en acier thermo laqué équipé d'une crossette et supportant un appareil d'éclairage public à LED 40W.

Une réduction de puissance de 30% sera opérée sur l'ensemble des luminaires de 22h à 6h.

Pour l'ensemble du projet, des lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 04/07/2019
ID : 031-213100324-20190628-DEL_56_2019-DE

L'exigence d'éclairement respectera les conditions suivantes :

- Utilisateurs multiples (véhicules cyclistes piétons), avec stationnement avec une vitesse estimée entre 30 et 50 km/h. Dans ces conditions, l'objectif est fixé à la classe Me4b (10 lux moyen avec une uniformité de 0.4) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 74%, soit 2 109 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

□ TVA (récupérée par le SDEHG)	18 838 €
□ Part SDEHG	75 560 €
□ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**24 227 €**
Total	119 625€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :
Voix Pour : 25
Voix Contre : 0
Abstention : 0

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté et :
- De décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 2 349€ sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 juin 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE 31840